### Fiche thématique CALISTA

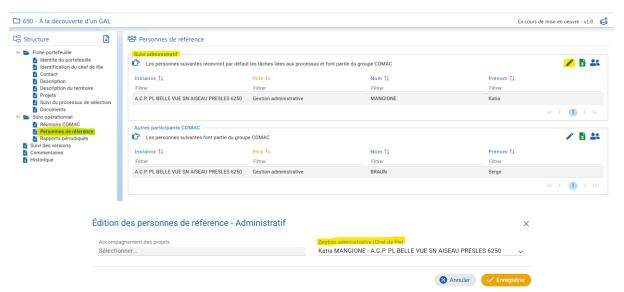
### Créer un groupe COMAC

#### Table des matières

I.	Ajouter le « responsable COMAC »	. 1
II.	Ajouter des membres via le « Groupe COMAC »	. 2
III.	Ajout des membres via « personnes de référence »	. 3
IV.	Supprimer des membres du Groupe COMAC	. 4
٧.	Annexe 1	. 5

## I. Ajouter le « responsable COMAC »

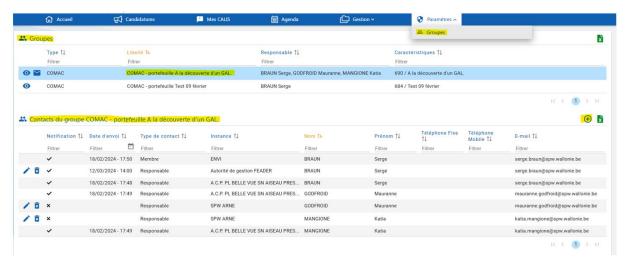
Lorsque le portefeuille est signé, le chef de file renseigne le coordinateur du GAL comme personne de référence sur la **Fiche portefeuille** sous « Gestion administrative » pour la partie « Suivi administratif ».



Cela octroie automatiquement au coordinateur du GAL le rôle de « Responsable COMAC », qui a accès au groupe COMAC via « Paramètres » puis « Groupes ». Et l'onglet « Agenda » apparait dans la barre supérieure.

#### II. Ajouter des membres via le « Groupe COMAC »

Le rôle de « Responsable COMAC » permet au coordinateur du GAL de renseigner les membres du Groupe COMAC via le pictogramme 🕀 .



Une fenêtre s'ouvre alors avec trois choix :

- <u>Interne au SPW :</u> membres du SPW. Sélectionner le profil lié à la Direction de la personne ;
- <u>Personne morale externe au SPW:</u> membres d'une structure décentralisée ou externe au SPW. Il faut effectuer une recherche via le n° BCE et ensuite sélectionner les personnes pertinentes<sup>1</sup>;
- <u>Personne physique externe au SPW :</u> uniquement pour les personnes ne faisant partie d'aucune structure (exemple : citoyen.nes).

Compléter les différentes informations, dont le rôle de la personne dans le groupe (responsable, membre ou membre occasionnel) et enregistrer. La personne est ensuite renseignée dans les « Contacts du groupe COMAC – portefeuille xxx ».

Les contacts du groupe avec le rôle de « membre » ou de « membre occasionnel » ont uniquement accès en lecture aux données du groupe ainsi qu'aux contacts.

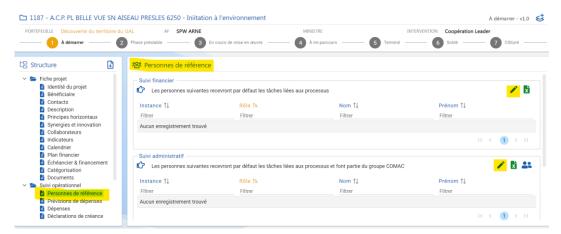
Une fois les personnes renseignées, il faut valider leur accès par l'envoi d'une notification via le pictogramme 
.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir annexe 1.

### III. Ajout des membres via « personnes de référence »

Une deuxième manière de rajouter des personnes au Groupe COMAC est en passant par la section **« Personnes de référence »** du portefeuille et de chacun des projets.



À savoir que chaque structure (tant le bénéficiaire que l'administration) est chargée de renseigner sa ou ses propre(s) personne(s) de référence.

<u>Exemple</u>: pour la partie « suivi administratif » d'un projet, la personne pour l' « accompagnement des projets » et le « suivi administratif (AF) » doit être renseignée par l'administration, la personne pour la « gestion administrative (Bénéficiaire) » doit être renseignée par le bénéficiaire.



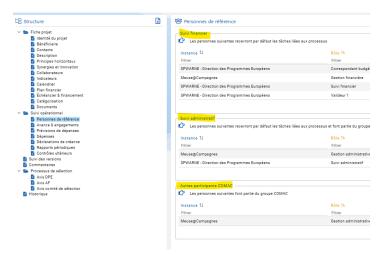
N.B.: Cet encodage ne peut être effectué que par une personne ayant le rôle « Responsable de service ». Pour faire partie des personnes à référencer dans le suivi financier, il faut avoir le rôle de « gestion financière » ou de « responsable financier ». Pour faire partie des personnes à référencer dans le suivi administratif, il faut avoir le rôle de « gestion administrative ».

Outre leur intégration dans le Groupe COMAC, la désignation des personnes de référence leur assignera automatiquement certaines tâches sur Calista.

<u>Exemples</u>: la tâche « Compléter le rapport périodique » sera automatiquement assignée à la personne de référence sous « Gestion administrative ».

Toutefois, pour toutes les tâches, **toute autre personne qui détient le même rôle** dans la même instance verra apparaître la tâche dans « les tâches dans mon champ de compétences » et pourra se la réassigner (en libérant la tâche puis en la prenant en charge).

#### Bon à savoir:



Les personnes de référence renseignées au niveau du suivi financier recevront les tâches par défaut liées au suivi financier.

Les personnes de référence liées au suivi administratif recevront les tâches par défaut liées aux processus Comac.

Les « autres participants Comac » auront accès aux informations du Comac auquel ils sont invités mais ne recevront pas les tâches par défaut.

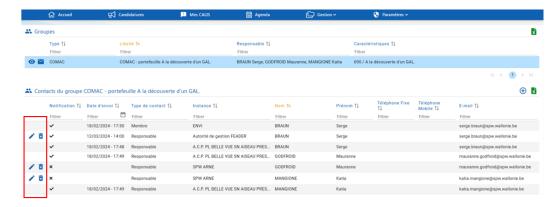
#### IV. Supprimer des membres du Groupe COMAC

En fonction de la manière dont la personne a été rajoutée au Groupe COMAC, elle devra être supprimée de la même sorte (donc soit via le Groupe COMAC soit via l'onglet « Personnes de référence »).

Le «responsable COMAC» peut facilement distinguer la différence entre une personne encodée via le «Groupe COMAC» ou via l'onglet «Personnes de référence». En effet :

- Si la personne a été ajoutée directement via le Groupe COMAC, les deux pictogrammes suivant appaitront au début de la ligne la mentionnant : /
- Si la personne a été ajoutée via l'onglet « Personnes de référence », aucun pictogramme n'apparaitra au début de la ligne la mentionnant.

Concrètement, cela peut donner ceci:



Le créateur du Groupe COMAC ou une personne qui a invitée précédemment à une réunion COMAC **ne pourra plus être supprimée** du Groupe.

# V. Annexe 1

Niveau	Instance	N° BCE	Type d'instance
	FRW	0415.861.170	Autre
	CGT	0898.739.543	Administration Fonctionnelle
	Communauté française	0220.916.609	Administration Fonctionnelle
	Ministère de la Communauté germanophone	0332.582.613	Administration Fonctionnelle
	AVIQ Direction Appui, Relations internationales ext.	0646.877.855	Administration Fonctionnelle
Région wallonne	Cabinet du Ministre-Président	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	La Ministre de l'agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la chasse, la pêche et la Forêt	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	La Ministre du Tourisme, du Patrimoine, des instructures de la petite enfance	0220.800.506	Cabinet ministériel
	Ministère de la Communauté française	0316.380.940	Cabinet ministériel
Région wallonne	Ministre de l'Energie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	Ministre de la Santé, de l'environnement, de l'économie sociale, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des droits des femmes	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives	0220.800.506	Cabinet ministériel
	Région wallonne	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Emploi, l'Industrie et la formation	0220.800.506	Cabinet ministériel
Région wallonne	Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructure, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux	0220.800.506	Cabinet ministériel